

À Nanterre, en 1903, on recense : 179 chevaux entiers, 184 chevaux hongres (castrés), 92 juments et 2 mulets. Ce cheptel est réparti entre 235 propriétaires. Dans le quartier du Petit-Nanterre, il existe encore un haras où sont soignés des chevaux de commerce, de luxe et de course. Progressivement, les « chevaux-avoine » seront remplacés par les chevaux-vapeur.

Il y a cent ans... le cheval

Il y a cent ans, le cheval-vapeur transpirant l'huile et l'essence, faisait sa bruyante apparition, mais la noce de mademoiselle Stora, en automobile, reste un événement assez exceptionnel pour être relaté dans la presse locale et qualifié « d'originale ».

Le « cheval-avoine » fait claquer ses fers sur les pavés, laissant sur son passage de fumantes boulettes de crottin dignes d'être ramassées pour nourrir la terre des jardins ou des potées de géraniums. Mais surtout, le fumier de cheval entre dans la fabrication du compost utilisé dans les champignonnières.

En vertu d'une loi du 5 juillet

1862, il est perçu un impôt fixé à 30 francs pour les voitures à quatre roues, 15 francs pour celles à deux roues, 12 francs pour les chevaux de selle ou d'attelage. Chaque année, les habitants n'étant pas imposés à Nanterre doivent en faire la déclaration à la mairie.

Les frais de voirie représentent alors 29 % des dépenses ordinaires de la commune. Les habitants se plaignent du mauvais état de la route de Paris (avenue Georges-Clemenceau), tombereaux, charrettes, sapins, tapisseries, doivent emprunter les bas côtés pour éviter les ornières. Les lourds fardiers des carriers défoncent les chaussées, un arrêté

municipal doit être pris pour leur interdire certaines voies, de même la traversée du bourg est interdite aux tombereaux chargés de gadoue qui perdent de leur chargement malodorant.

La circulation hippomobile est dangereuse, la route de Paris à Saint-Germain-en-Laye par Chatou traverse encore le bourg, les devantures des boutiques sont parfois fracassées par des attelages mal contrôlés. Savoir conduire et soigner un cheval est un bon atout pour trouver un emploi, le jeune homme âgé de 16 ans qui fait paraître une annonce dans le journal du 18 juin 1897 ne manque pas de faire valoir ses connaissances.

Charretiers et cochers peuvent être employés à temps complet par les entreprises industrielles, les voituriers, les négociants et les artisans. D'autres se louent à la journée ou pour une tâche.

Il faut du savoir-faire pour atteler une ou plusieurs bêtes sans les gêner dans leurs efforts et sans risque de dételier. La conduite se fait par les rênes, les manœuvres délicates par la bride. Les ordres sont transmis par des claquements de fouet et des cris gutturaux. L'animal trop rétif subit une bordée de jurons accompagnés parfois de coups de

manche de fouet, « jurer comme un charretier » prend sa place dans l'anthologie des expressions populaires. Le journal *Le Matin* se fait l'écho de l'indignation des Parisiens témoins de la brutalité de deux charretiers d'une entreprise de transport de Nanterre. Ceux-ci s'acharnent sur « leurs bêtes étiques, fourbues, couvertes de meurtrissures », ils doivent finalement dételier et abandonner deux tombereaux de gadoue nauséabonde, place de l'Opéra. Le sort des hommes n'est pas toujours enviable, les accidents graves et mortels sont fréquents. Une ruade peut défoncer un ventre, fracasser une poitrine. Le conducteur revenant des halles, la nuit, assommé de fatigue, de sommeil et parfois aussi de mauvais vin, peut tomber sous les roues du lourd tombereau qui lui brise les membres. Les collisions avec le tramway ou le train sont redoutables.

Le cheval emballé peut être meurtrier, l'homme téméraire qui se jette à sa tête pour stopper sa course folle peut être tué ou décoré pour son courage. Les pompiers doivent interve-

nir pour sortir les attelages tombés dans les carrières, dans la Seine ou dans un égout à ciel ouvert; la Société protectrice des animaux leur décerne des médailles pour leurs nombreux sauvetages; ils réclament à la municipalité l'achat d'une chèvre, il ne s'agit pas du malicieux caprin qui a donné son nom à la rue des Chèvremonts, mais d'un appareil de levage constitué d'un treuil fixé à trois solides pieux assemblés en faisceau.

Enfin, le livreur attardé chez son client doit craindre une fugue du quadrupède lassé d'attendre ou pire, le vol de l'attelage et du chargement.

Si le cheval est au service de l'homme, des hommes travaillent aussi pour le cheval. Sur la liste des industries et commerces de l'annuaire de 1894 figurent : 2 marchands de chevaux, 3 marchands de grains et fourrages, 3 artisans bourreliers, 4 maréchaux-ferrants, 5 charrons, 1 vétérinaire, celui-ci prend en pension les animaux malades.

Le patrimoine issu de cette « civilisation » du cheval est encore très visible. On peut voir, avenue de la République le porche surmonté d'une enseigne, la longue cour pavée et les bâtiments du marchand de chevaux qui exerça son activité jusque dans les années 50.

Dans le centre ancien, les portes cochères et les portes charretières munies de leurs chasse-roues ont été conservées. Les maisons de gardiens ou de cochers et les écuries des grandes demeures bourgeoises

Un cocher célèbre

Au XIX^e siècle, le plus célèbre des cochers nanterriens fut certainement Thomas Lemaître. Postillon aux messageries impériales, il occupa ensuite la fonction de postillon-fourrier de la tragédienne Rachel qu'il accompagna lors de ses tournées en Europe et en Amérique. Aujourd'hui, une rue du centre-ville porte son nom.

